

Communiqué de presse
Paris, le 30 septembre 2014



Un automobiliste sur deux déclare être gêné par l'éblouissement produit par les autres véhicules !

Les automobilistes invités à contrôler leurs feux et leurs yeux pour « bien voir et être vu »

Un automobiliste sur deux déclare être gêné lorsqu'il conduit la nuit, principalement en raison de l'éblouissement produit par les autres véhicules : c'est ce que révèlent les résultats d'une enquête¹ menée par l'association Prévention Routière alors même que la luminosité diminue et que les journées commencent à raccourcir.



Face à ce constat préoccupant, l'association Prévention Routière, l'AsnaV², le CNPA³ et CARGLASS® mènent à nouveau les semaines « Lumière & Vision ».

Rendez-vous incontournable de l'automne, cette opération a pour objectif de sensibiliser les automobilistes aux risques routiers liés à la vision et à la visibilité au volant grâce à la mise en place, tout au long du mois d'octobre, d'un contrôle gratuit de l'éclairage et de la signalisation du véhicule (surfaces vitrées, balais d'essuie-glace et optiques de phares) accompagné d'un test indicatif de la vue.

Le croisement de véhicules ayant des feux mal réglés ou défectueux provoque des situations dangereuses

S'il y a moins de circulation la nuit, il y a toutefois plus de dangers : la nuit représente moins de 10 % du trafic routier, mais 44 % des tués et 34 % des blessés hospitalisés⁴. Par ailleurs, 90 % des informations nécessaires à la conduite passent par la vue. C'est pourquoi, « bien voir et être vu » au volant représente un véritable enjeu de sécurité routière. L'enquête menée par l'association Prévention Routière auprès des automobilistes révèle que la moitié d'entre eux éprouve une gêne à conduire de nuit. Interrogés sur les principaux facteurs de cette gêne, ils évoquent en premier lieu l'éblouissement produit par les autres véhicules (pour 53 % d'entre eux), puis le manque de lumière au bord des routes (24 %) et enfin le risque de fatigue ou de somnolence (13 %).

Plus inquiétant, 82 % des automobilistes disent croiser régulièrement des véhicules ayant des feux mal réglés ou défectueux, et deux automobilistes sur cinq avoir déjà vécu une situation dangereuse pour ces mêmes raisons.

Par ailleurs, si le réglage et l'entretien des feux sont un facteur essentiel de sécurité, l'enquête révèle que plus de deux automobilistes sur dix déclarent ne jamais, ou presque, effectuer le contrôle de leurs feux.

¹ Enquête online réalisée par BVA pour l'association Prévention Routière du 29 juillet au 4 août 2014 auprès d'un échantillon représentatif de 1005 automobilistes âgés de 18 ans et plus.

² Association nationale pour l'amélioration de la Vue

³ Conseil National des Professions de l'Automobile

⁴ Source ONISR 2012

Les semaines Lumière et Vision : pour sensibiliser à l'importance de « bien voir et être vu »

L'association Prévention Routière, l'AsnaV, le CNPA et CARGLASS® déploient tout au long du mois d'octobre une opération de sensibilisation nationale qui rappelle aux automobilistes les réflexes simples qui participent à la sécurité de tous sur la route. Ainsi, chez plus de 400 professionnels de l'automobile, adhérents du CNPA, dans les 231 centres du réseau CARGLASS®, (hors centres CARGLASS®, Mobiles) ainsi que sur places publiques, les automobilistes pourront bénéficier de contrôles gratuits.

Au programme de Lumière et Vision, un contrôle rapide en 3 étapes :

- Une vérification de l'état des balais d'essuie-glace et de toutes les surfaces vitrées (pare-brise, vitres latérales, lunette arrière, rétroviseurs).
- Un contrôle de l'ensemble des dispositifs d'éclairage et de signalisation : fonctionnement et orientation des feux (de croisement, de route, de position, de détresse, de brouillard, de recul, stop).
- Un test de la vue est distribué à chaque participant. L'objectif est de lui permettre de tester sa vue et de l'inciter à consulter un ophtalmologiste en cas de troubles de la vision.

En 2013, cette opération avait permis de contrôler près de 60 000 véhicules.

Pour connaître les dates et lieux des points de contrôle Lumière et Vision (places publiques, professionnels de l'automobile adhérents du CNPA, Centres CARGLASS®) dans chaque département, rendez-vous sur www.preventionroutiere.asso.fr, www.carglass.fr ou www.cnpa.fr.

Service de presse Association Prévention Routière Sophy Sainten-Bourguignon s.sainten@preventionroutiere.asso.fr Tél. : 01 44 15 27 79	Agence Wellcom – Relations presse de CARGLASS® Marion Obadia / Camille Pan / Cécile Soubelet mo@wellcom.fr / cpa@wellcom.fr / cso@wellcom.fr Tel. : 01 46 34 60 60	Agence Wellcom – Relations presse de l'AsnaV Gaëlle Ryouq / Isabelle Gandon gr@wellcom.fr / ig@wellcom.fr Tél. : 01 46 34 60 60
--	---	--

« Pleins phares sur la conduite de nuit »



1 automobiliste sur 2 déclare ressentir une **gêne** à conduire la nuit



90% des informations nécessaires à la conduite passent par la **vue**



44% des accidents mortels sont constatés la **nuit**, pendant laquelle s'effectue seulement **10%** du trafic



2

MANQUE DE LUMIÈRE

1 sur 4 est gêné par le **manque de lumière** au bord des routes



1

ÉBLOUISSEMENT

Plus d'**1 sur 2** est gêné par l'**éblouissement** produit par les autres véhicules



3

FATIGUE / SOMNOLENCE

Plus d'**1 sur 10** est gêné par la **fatigue / somnolence**

Les principales inquiétudes des automobilistes la nuit

Le réglage des feux : un facteur essentiel de sécurité

82% des automobilistes disent croiser régulièrement des véhicules ayant des feux mal réglés ou défectueux.



2 automobilistes sur 5 ont déjà vécu une situation dangereuse liée au croisement de véhicules ayant des feux mal réglés ou défectueux.

Les conseils de conduite la nuit



LE VÉHICULE

- Réglage des **feux** une fois par an minimum
- Vérification des **essuie-glace** et des **lampes**
- Nettoyage des **surfaces vitrées** et les **phares** du véhicule



LE CONDUCTEUR

- Contrôle de la **vue** et port de **lunettes** si nécessaire
- Départ **reposé**
- Ne pas boire d'**alcool** avant de conduire



LE TRAJET

- Augmentation des **distances de sécurité** et réduction de la **vitesse**
- Utilisation du **retroviseur intérieur** en position « de nuit »
- Ne pas éblouir les autres usagers avec ses **feux de route**

Enquête online réalisée par BVA pour l'association Prévention Routière du 29 juillet au 4 août 2014 auprès d'un échantillon représentatif de 1005 automobilistes âgés de 18 ans et plus

A propos de l'association Prévention Routière

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1955, l'association Prévention Routière s'est donné pour mission de réduire le nombre et la gravité des accidents de la circulation routière. Pour cela, elle étudie, met en œuvre tous les moyens et encourage toutes les initiatives propres à améliorer la sécurité sur la route et à faire évoluer les comportements des usagers de la route.

Ainsi, 1 400 000 enfants ou adolescents bénéficient chaque année de séances d'éducation routière. Pour mener à bien ses actions en milieu scolaire, l'association Prévention Routière bénéficie du concours de nombreux intervenants en éducation routière et organise des stages pour les former (plus de 300 moniteurs d'éducation routière formés en 2013).

32 000 conducteurs participent chaque année à des stages de sensibilisation organisés dans le cadre du permis à points, en alternative aux poursuites ou dans le cadre de la procédure pénale.

L'association Prévention Routière organise également des stages de réactualisation des connaissances pour les conducteurs seniors volontaires. Elle propose aux entreprises des solutions concrètes pour réduire leur risque circulation (analyse et gestion du risque routier, sensibilisation du personnel, formation des conducteurs).

Enfin, plusieurs millions de Français sont touchés chaque année par les campagnes de communication, les dépliants et les brochures de l'association Prévention Routière.

100 000 adhérents et donateurs, dont 10 000 entreprises, soutiennent aujourd'hui l'action de l'association Prévention Routière.

Notre réseau implanté sur tout le territoire national relaie sur le terrain les campagnes nationales et initie leurs propres actions de prévention Site internet : www.preventionroutiere.asso.fr

À propos de CARGLASS®

Créé en 1986, CARGLASS® est le spécialiste de la réparation et du remplacement de vitrage de véhicules. CARGLASS® compte près de 3 000 collaborateurs, 285 centres intégrés dont 231 centres CARGLASS® et 54 centres CARGLASS® MOBILE, et 730 véhicules-ateliers en France. Depuis plus de 20 ans, les particuliers, les compagnies d'assurance et mutuelles ainsi que les flottes automobiles et loueurs font confiance à CARGLASS®.

CARGLASS® couvre 100% du territoire français* et gère plus d'1 million de clients par an. CARGLASS® connaît un chiffre d'affaires de 406 M€ en 2013.

CARGLASS® est signataire de la charte de la diversité depuis 2007, et figure en 2010 à la 5^e place du palmarès « Best Workplaces » des entreprises de plus de 500 salariés. CARGLASS® est une filiale du groupe BELRON®, présent dans 33 pays. Site Internet www.carglass.fr.

**Hors Corse et îles non reliées par un pont*

Le Développement Responsable chez CARGLASS®

CARGLASS®, tout juste certifiée ISO 14001 a décidé, en 2014, de renforcer sa Démarche Développement Responsable initiée en 2010. Intitulé IMPACT+, le programme mis en place vise à consolider les engagements initiés et à innover sur ce sujet auprès des différentes parties prenantes de l'entreprise. Ainsi, 4 volets sont mobilisés à horizon 2016 :

- « l'environnement », placer l'environnement au cœur de ses pratiques avec ambition et pragmatisme.
- « les territoires », illustrer ses valeurs dans des actions de proximité.
- « les équipes », investir dans une politique Ressources Humaines encore plus engagée.
- « les clients et partenaires », proposer des services responsables et fiables.

A propos de l'AsnaV

Créée en 1954, l'Association Nationale pour l'Amélioration de la Vue est une association privée qui sert l'intérêt général. Présidée par Bertrand ROY, l'AsnaV regroupe l'ensemble des acteurs de la Santé Visuelle : les médecins Ophtalmologistes, les Orthoptistes, les Opticiens ainsi que les fabricants de verres correcteurs, de lentilles de contact, de montures de lunettes. Elle est également assistée par un Conseil Scientifique, composé de professeurs d'ophtalmologie et de médecins de santé au travail. L'AsnaV travaille sur 4 thèmes clés : l'établissement de relations privilégiées avec les institutions et les organismes concernés par la santé visuelle, la mise en œuvre de réseaux d'alerte et de dépistage efficaces, la formation des acteurs de la prévention, la communication vers le grand public.

Site internet : www.asnav.org

A propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) est une organisation patronale, fondée en 1902, pour défendre les intérêts des entreprises de la distribution et des services de l'automobile en France.

Le CNPA est la seule organisation professionnelle à représenter les 21 métiers de la distribution et des services de l'automobile, du véhicule industriel, des cycles et motocycles en France. Il représente les chefs d'entreprises de toutes tailles – de la petite entreprise au grand groupe – de toutes spécialités et sur l'ensemble du territoire national.

Le CNPA a quatre missions principales :

- La promotion du secteur de la distribution et des services de l'automobile auprès des Pouvoirs Publics et des Médias,
- Le service à ses adhérents dans tous les domaines de la gestion de l'entreprise,
- La prospective sur les évolutions structurelles du secteur et de son environnement,
- La défense des intérêts des chefs d'entreprise de l'automobile.

Site internet : www.cnpa.fr